



**HAL**  
open science

## Parcours de trois migrants à l'époque coloniale : Lislet Geoffroy, Nicolas Duverger-Beyts et Ratsitanina

Shakuntala Boolell

### ► To cite this version:

Shakuntala Boolell. Parcours de trois migrants à l'époque coloniale : Lislet Geoffroy, Nicolas Duverger-Beyts et Ratsitanina. *Revue historique de l'océan Indien*, 2017, Migrations, migrants et exils Dans les pays de l'Indianocéanie XVIIe-XXe siècles, 14, pp.177-186. hal-03260652

**HAL Id: hal-03260652**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03260652>**

Submitted on 15 Jun 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Parcours de trois migrants à l'époque coloniale :  
Lislet Geoffroy, Nicolas Duverger-Beyts et Ratsitanina**

Shakuntala Boolell  
Associate Professor  
Université de Maurice

Nous nous poserons d'emblée la question : pourquoi avons-nous choisi trois figures différentes au XIX<sup>e</sup> siècle ? Un autre questionnement en découle : pourquoi optons-nous pour une analyse comparative ? C'est que ces trois figures font partie de la mémoire vivante des lecteurs et chercheurs et que la confrontation des documents et des écrits sur ces trois figures fait surgir la récurrence des problèmes fondamentaux, à savoir les identités plurielles, l'africanité, l'engagisme et l'égalité des chances qui prêtent à débat.

Des analogies quant à leur naissance et parcours sont surprenantes. L'un, né à l'Ile Bourbon, est le fils d'une négresse affranchie, l'autre, né dans la mer Rouge, a une mère indienne et le dernier est un prince de Madagascar. Les trois ont eu à lutter pour des raisons diverses et ont marqué l'histoire de la colonie. Ils sont frappés d'interdiction pour des raisons ethniques, politiques et sociales et finissent par mourir dans des conditions qui suscitent des réflexions. Toujours est-il que leurs noms se perpétuent dans la mémoire collective. En retraçant leur origine, leur parcours et leurs mobiles politiques ou autres, on est à même de comprendre les légendes entourant ces figures et les symboles d'aigle des îles, de tribun ou de héros qui leur sont attribués. Bien que leur lutte se nuance, ils ont tenté chacun, d'une ou d'une autre manière, de changer la perception de l'Autre et de bouleverser l'idéologie dominante. C'est dans une perspective comparatiste que nous souhaitons illustrer la vie de ces trois migrants pendant la colonisation française et britannique.

Pour la méthodologie, il a fallu définir une période, choisir les cultures en contact, les unes avec les autres, juxtaposer le peu d'ouvrages de référence. Aussi la comparaison, en suivant le raisonnement du théoricien Marc Bloch, permet-elle d'entreprendre l'étude parallèle des sociétés voisines, « en raison précisément de leur proximité et de leur synchronisme »<sup>516</sup>, qui ont connu des évolutions de même sens, et qui ont été soumises à l'action des mêmes grandes causes. Il s'agit des sociétés de l'océan Indien qui ont été le théâtre des conflits entre les puissances coloniales britanniques et françaises et qui ont en commun l'esclavagisme et l'engagisme indien aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. C'est là où l'on retrouve les trois migrants.

---

<sup>516</sup> Marc Bloch, « Histoire des sociétés », *Revue de synthèse historique*, webographie, communication à Oslo, 1928, p. 17.

## Genèse et statut

Jean-Baptiste Lislet Geoffroy (1755-1836) est baptisé le 23 août 1755 ; le cadet des enfants de Niama est né au mois d'août, à Saint-Pierre, Bourbon. C'est son acte de baptême, dans le registre paroissien de Saint-Pierre, qui éclaire sur sa naissance : « Le vingt et trois août de l'an mil sept cent cinquante-cinq (...) j'ay baptisé Jean-Baptiste, fils de la négresse de Guinée, libre »<sup>517</sup> pour citer les mots du curé. Or au fils d'une négresse affranchie et chrétienne n'a pas, au cours de la cérémonie baptismale, été attribué un nom patronymique.

Contrairement à Jean-Baptiste, Henry Nicolas Duverger-Beyts a un patronyme franco-anglais même s'il a pour mère une Indienne dont on ignore le nom, le lieu d'origine et qui accouche sur un bateau faisant route vers l'île Maurice. Sa naissance reste floue également puisque, selon Lilian Berthelot, « Beyts naquit probablement en 1821, dans la mer Rouge »<sup>518</sup>.

Tout comme pour les naissances des deux premiers migrants cités, la naissance de Ratsitanina est inconnue. Pier M. Larson, professeur et chercheur en histoire de l'Afrique à l'université Johns Hopkins (Baltimore, Etats-Unis), écrit « *he would have been born in the years around 1780* »<sup>519</sup>. Le nom de sa mère ne figure pas dans les archives et publications, mais le nom du père est cité de même que ses origines. Ratsitanina est le fils d'Andriamambavola, lui-même originaire de la région rurale d'Avaradrano et appartenant au grand clan de Tsimahafotsy, dont l'influence politique est indiscutable. Ce clan accordait son appui au roi légendaire Andrianampoinimerina qui avait fondé le royaume de Merina.

La première similarité est donc leur naissance hors de l'île Maurice où pourtant les trois se trouvent mêlés à la vie sociopolitique. Une autre similarité est le sang royal qui caractérise deux d'entre eux. Ratsitanina de son ascendance paternelle (Andria signifiant roi) est un prince d'Imerina alors que Jean-Baptiste est le petit-fils de Tonca Niapa, ancien roi de la tribu Galam, sur la côte de Guinée en Afrique orientale. Pour les trois, la société esclavagiste et engagiste, qui est réfractaire au changement, leur serait soit profitable soit préjudiciable. De plus, les trois ne se retrouvent pas dans ces anciennes colonies française et britannique – Ile de France et Mauritius – de leur propre gré.

---

<sup>517</sup> Amédée Nagapen, « Un aigle des Iles, Il y a 150 ans mourait Lislet-Geoffroy, le fils de Niama, négresse de Guinée », *La Gazette des Iles de la Mer des Indes*, février 1986, p. 25.

<sup>518</sup> Lilian Berthelot, « L'ascension fulgurante d'Henry Nicolas Duverger-Beyts », *La Gazette des Iles de la Mer des Indes*, mars 1986, p. 27.

<sup>519</sup> Pier M. Larson, *Ratsitanina's Gift: A tale of Malagasy ancestors and language in Mauritius*, Centre for Research on Slavery and Indenture, University of Mauritius, Réduit, Mauritius, p. 5

## Trajectoires et chronologie

En ce qui concerne Lislet-Geoffroy, il reste à l'île Bourbon jusqu'à l'âge de 16 à 17 ans. C'est que sa mère Niama faisait partie du contingent d'esclaves de la Compagnie à Port-Louis, après que la tribu Galam fut massacrée et que son père tué. Niama, qui a été vendue à des agents de la Compagnie des Indes, est alors réduite à l'état d'esclave. L'époque où Jean Baptiste Geoffroy, ingénieur de la Compagnie des Indes, la découvre, remonte aux années 1730 à 1746. L'ingénieur achète Niama au gouverneur Barthélémy David, l'affranchit et l'emmène à l'île Bourbon. De cette relation entre l'ingénieur français et la femme esclave affranchie et convertie au christianisme naissent une fille, puis Jean-Baptiste et deux autres garçons. Jean-Baptiste est encadré par son père putatif, M. Geoffroy, qui l'incite à développer ses talents multiples pour les sciences, les mathématiques et le dessin. Comme le jeune Jean-Baptiste est recensé parmi des gens de couleur, il est en quelque sorte mieux considéré qu'un esclave. Un coup d'audace paternel lui permet d'être recruté dans « les Ponts et chaussées comme simple employé sur les chantiers du gouvernement »<sup>520</sup>. Le 18 janvier 1772, Jean-Baptiste Lislet fait aussi l'acquisition d'un terrain de 200 gaullettes au Quartier Saint-Pierre, pour 1000 livres tournois payées comptant. La chance lui sourit encore, puisque son adoption officielle par son père lui donne une certaine marge de liberté et de manœuvre. En 1772, il se retrouve à l'Île de France, qui devient éventuellement son pays d'adoption, d'autant que les notables et gouverneurs l'apprécient pour sa conscience professionnelle et l'encouragent à faire valoir ses compétences. Mais personne ne mentionne s'il est partant pour cette idée de prendre un emploi dans le génie civil à l'Île de France.

De 1820 à 1840 environ, l'existence de Henry Nicolas Duverger-Beyts reste obscure. Aucune information quant à son instruction et son encadrement n'est fournie. Qu'en est-il de ses parents ? C'est l'imprécision totale. Des recherches dans les archives et des rapports donnent un certain nombre d'indices sur ses traces. Lilian Berthelot le retrouve installé dans la région est de l'île Maurice. Elle s'étonne de l'apparition miraculeuse de cet enfant métis qui va faire sa première percée et qui évite de nager à contre-courant. Il a dans les vingt ans quand il côtoie les « Petits Blancs » du quartier de Flacq. Beyts devait maîtriser les langues coloniales, puisqu'il donne des leçons d'anglais aux enfants des petits planteurs de Flacq. Rappelons qu'au XIX<sup>e</sup> siècle la plantocratie blanche jouit d'une influence considérable. Ce devait être cette plantocratie sur les habitations sucrières qui use de son influence en faveur de Beyts, car le petit précepteur ne tarde pas à entamer une carrière dans la magistrature. En 1852, il devient clerc de district à la magistrature de Flacq. Son ascension se poursuit de plus belle. De Flacq, il va à la magistrature de Port-Louis où il devient clerc de magistrat en 1854. Un point de convergence peut être signalé entre Lislet Geoffroy et Henry

---

<sup>520</sup> Amédée Nagapen, *Un aigle des Iles, op. cit.*, p. 26.

Duverger-Beyts : les deux hommes de couleur sont particulièrement doués et se trouvent récompensés de leur zèle. C'est cette assiduité au travail qui les prédispose à grimper les échelons et à avoir une notoriété publique. Contrairement à ces deux hommes de couleur, Ratsitanina est un Malgache de pure souche qui ne subit pas de préjudice par rapport à ses origines. Il évolue parmi les Malgaches d'ascendance nobiliaire et a aussi le statut d'un grand propriétaire qui avait sur les terres de son père à Andranovintana et à Nanja des esclaves à son service. Pier Larson écrit, à cet effet, que « *Ratsitanina lived off the forced labour of slaves and commoners, just as the Franco-Mauritian slaveholders on nearby Mauritius did. In more than one sense of the word, Ratsitanina lived royally* »<sup>521</sup>. C'est un homme éminent qui paraît privilégié et qui est destiné à jouer un rôle de premier plan dans le district d'Imerina à Madagascar.

### Activités et enjeux

Au vu de leurs activités, les trois figures ont de l'étoffe. Ratsitanina devient un commandant en chef dans l'armée durant le règne du roi Radama 1<sup>er</sup>. L'armée d'Imerina était un puissant levier, utile au roi Radama pour ses conquêtes territoriales. Les victoires n'assuraient pas seulement la renommée des militaires aux postes de commandement, mais grossissaient leurs effectifs d'esclaves et augmentaient leurs richesses. Ratsitanina et son père sont des esclavagistes mêlés au trafic des esclaves entre Madagascar et l'île Maurice. Pier Larson confirme que c'est une activité lucrative « *By his military position, Ratsitanina was both a slave catcher and a slave trader* »<sup>522</sup>. L'enjeu de cette activité est qu'en soutenant la politique esclavagiste, il se créait des alliés dans les Mascareignes. L'abolition de ce trafic à la suite du décret 1815 allait influencer sur l'état d'esprit de Ratsitanina. Après la conquête de l'Île de France en 1810, le gouverneur Sir Robert Farquhar signe, en vertu de la loi de 1811, un traité abolitionniste avec le roi malgache le 23 octobre 1817 qu'il renouvelle en 1820. Les ambitions géostratégiques du jeune roi changent avec l'appui des Britanniques. Il veut devenir un allié du gouverneur Farquhar et poursuivre ses politiques territoriales. Evidemment, la tournure des événements affecte Ratsitanina et les autres « *namana* »<sup>523</sup> d'Avaradrano qui perdent leurs privilèges et n'ont plus la même marge de manœuvre : « *British abolitionism in the Indian Ocean was costing Ratsitanina and his family both wealth and political influence* »<sup>524</sup>. Abolition qui sape leur fortune et influence politique. La rivalité clanique et régionale favorise Radama qui est de surcroît épaulé et conseillé par

<sup>521</sup> Pier M. Larson, *Ratsitanina's Gift: A tale of Malagasy...* op. cit., p. 7.

<sup>522</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>523</sup> Les *namana* ou amis du roi fondateur Andrianampoinimerina sont considérés comme des chefs de troupe très influents. La plupart, selon Pier Larson, étaient du district d'Avaradrano et des clans de Tsimahafotsy et Tsimiamboholahy.

<sup>524</sup> Pier M. Larson, op. cit., p. 9.

l'ambassadeur James Hastie – agent de Robert Farquhar – mais porte atteinte au prestige de Ratsitanina. Un autre enjeu est le conflit sournois qui mène Ratsitanina à sa perte. Le commandant impulsif menace le jeune roi en entrant subrepticement dans sa tente. Son arrestation est inévitable, à en juger par ses crimes contre les esclaves malgaches, par son alliance avec les colons français et d'autres abus pour s'enrichir aux dépens des innocents ; autant de crimes qui sont divulgués publiquement. Tout prisonnier condamné par la Cour martiale, surtout pour régicide, devait être exécuté ; ce qui n'est pas le cas pour Ratsitanina dont la sentence est un véritable casse-tête chinois. Un procès risque de prouver l'innocence de Ratsitanina et de diminuer les charges contre lui. L'exil apparaît comme un verdict arrangeant pour le roi Radama et l'ambassadeur abolitionniste James Hastie. Malgré lui, le prestigieux commandant militaire est déporté, et Radama est assuré de n'être plus aucunement menacé dans sa politique abolitionniste et d'alliance avec la Grande Bretagne. Le 3 janvier 1822, Ratsitanina arrive à l'île Maurice à bord du navire britannique HMS *Menai*, et il est interné dans l'établissement pénitentiaire du port où se trouvent des esclaves et ouvriers forcés. Durant six semaines, jusqu'au 17 janvier 1822, au bagne, Ratsitanina est mis dans une pièce au second étage et n'est pas enchaîné comme les autres forcés.

Sous l'administration de Farquhar, la subordination et les systèmes d'exploitation vont de pair. Aussi Lislet-Geoffroy, sans subir des sanctions, se trouve-t-il forcé pour sa part en 1810 de remettre aux Britanniques, écrit R. O. Béchet, « les forts, les batteries et tout ce qui dépendait de son département »<sup>525</sup> ; en d'autres mots, ses activités de plus de trois décennies dans l'ancienne Ile de France risquent de s'écrouler. Geoffroy a déjà 35 ans et ne possède pas de fortune. Ce point de convergence à souligner ici entre Ratsitanina et Lislet-Geoffroy est la solide renommée bâtie par leur ardeur à travailler et à cerner les enjeux politico-sociaux. Les deux ont œuvré pour une communauté esclavagiste et scientifique, et en faveur d'une politique coloniale. Un point de convergence entre Ratsitanina et Beyts est leur destitution de toutes fonctions. Le militaire est suspendu à la suite des accusations lancées contre lui par le clan rival et par l'ambassadeur anglais James Hastie. Le secrétaire colonial, Henry Beyts, est lui aussi relevé de ses fonctions pour avoir conseillé à J. A. Ferguson, directeur de la Nouvelle Banque Orientale, de ne pas se porter candidat aux premières élections générales en janvier 1886 pour augmenter les chances des deux réformistes W. Newton et A. Guibert d'être élus. Ce qui compromet visiblement Beyts est une lettre à J. Ferguson qui devait tenir secrètes à la fois leur communication verbale et la présente lettre sur le retrait de candidature de ce dernier. Mais tout comme la machination de Ratsitanina avait été déjouée, celle de Beyts également n'a pas eu d'issue favorable. Les raisons qui font expier à chacun de ces migrants leur imprudence ne sont néanmoins pas tout à fait les mêmes. Dans le cas de Ratsitanina, il s'agit d'un double outrage – envers le roi Radama 1<sup>er</sup> qu'il a intimidé et envers l'ambassadeur britannique James Hastie

---

<sup>525</sup> R. O. Béchet, *Dictionary of Mauritian Biography*, "Geoffroy Jean-Baptiste Lislet", p. 168.

immobilisé par des soldats amis et qu'il voulait exécuter. Mais dans le cas de Beyts, c'est une tractation politique mal inspirée, d'autant que Ferguson expose au grand jour l'incident au secrétaire d'État « dans une lettre remise au gouverneur... »<sup>526</sup>. Il semblerait que Beyts ne fût qu'un pion sur l'échiquier politique.

Pope Hennessy s'était servi de Beyts pour approcher Ferguson et promouvoir la cause » de ses deux amis Réformistes Newton et Guibert et pour abattre les adversaires démocrates, Dr Beaugeard et de Coriolis, lesquels vont être élus, au grand dam des Réformistes. Une question du député Coriolis en conseil sur les agissements du Secrétaire Colonial lui a fait subir les contrecoups de son impair. En décembre 1886 Lilian Berthelot précitée confirme la disgrâce de Beyts : « (...) Sir Hercules Robinson, futur gouverneur, arriva à Maurice, apportant l'ordre de suspendre le gouverneur Pope Hennessy de son poste et de relever de ses fonctions le secrétaire colonial, M. Henry Beyts »<sup>527</sup>. Le comble, c'est que John Pope Hennessy est réhabilité par le nouveau secrétaire aux colonies, T. H. Holland, en juillet 1887. Deux années après ces démêlés politiques, soit en décembre 1888, il est encore nommé gouverneur de l'île Maurice. Le « gros perdant » dans cette affaire équivoque n'est autre que Beyts, d'autant qu'il a cru agir avec la conviction d'obéir à sa conscience et de suivre la ligne politique qui s'imposait : il avait, par ailleurs, la réputation, connaissant à fond les rouages administratifs, « de toujours assister ceux qui venaient se joindre au service du gouvernement »<sup>528</sup>, écrit Berthelot. Les présuppositions ne le condamnent pas. Il n'a simplement pas pu pressentir l'issue des élections en faveur des deux Démocrates, ni l'interpellation de l'un d'eux qui a embarrassé le gouverneur de la colonie. Ces péripéties le renvoient à l'arrière-plan jusqu'à sa retraite définitive, le 11 avril 1889. Il n'avait jamais été titularisé au poste de secrétaire colonial, sous prétexte qu'il appartenait à la communauté des gens de couleur. Un autre fait marquant est l'ostracisme dont il est frappé quand, écrit Berthelot, « d'autres que lui, possédant des états de service bien moins impressionnants, et même parmi les ennemis politiques de Pope Hennessy, reçurent la distinction de chevalier, et de la main de ce dernier ! Mais pas Beyts »<sup>529</sup>.

Ce déclassement s'explique par la discrimination raciale et les préjugés de couleur. En d'autres mots, le fonctionnaire métis discrédité, tout comme le prince malgache déchu, a les mains liées. Sa pension minimale de Rs 8000 s'avère insuffisante dans une société injuste. Il émigre vers l'Angleterre où il souffre du terrible hiver, et en 1898 décide de revenir à l'île Maurice. Un nouveau rêve a avorté. A quatre-vingts ans, il meurt lors d'une escale à l'île de La Réunion. C'était le 5 janvier 1899. Dans la rubrique

---

<sup>526</sup> Lilian Berthelot, « L'ascension fulgurante d'Henry Nicolas Duverger-Beyts », art. cité.

<sup>527</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>528</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>529</sup> *Ibid.*, p. 29.

nécrologique, *Le Cernéen* du 11 janvier annonce sa mort, mais aucun journal ne lui rend hommage ou rappelle ses mérites.

Au contraire de Beys, Lislet Geoffroy, à sa mort le 18 février 1836, ne sombre pas dans l'oubli. Nous notons le panégyrique de l'Institut de France qui rappelle ses hauts faits dans les sciences, les mathématiques et les études environnementales. C'est le savant François Arago qui prononce à l'Académie des Sciences le panégyrique de Lislet-Geoffroy, en mettant l'accent sur sa vaste érudition et la somme de ses travaux qui lui ont valu une belle renommée. L'Abbé Grégoire renchérit à cet effet et en ces termes : « L'importance des travaux qu'il accomplit dans l'île lointaine de la Mer des Indes est merveilleuse, surtout si l'on pense qu'il n'alla jamais sur le continent pour cultiver ses goûts et acquérir des connaissances. Il aurait, au contraire, à endurer des obstacles difficilement surmontables que lui opposaient les préjugés du pays »<sup>530</sup>. A La Réunion, à Sainte Clotilde, une rue portant le nom de ce dignitaire, le lycée Lislet Geoffroy et un Piton Lislet – en souvenir d'une excursion en 1772, dans le voisinage du volcan – perpétuent l'image du notable. A l'île Maurice, deux villes, Port-Louis et Curepipe, lui ont consacré une rue dans les quartiers des affaires au Champ de Mars et près du Jardin Botanique. La figure de Ratsitanina aurait pu surpasser celle des deux autres dans l'histoire coloniale, non pas tant pour sa stature de prince, de militaire, que pour son rôle de « meneur », de chef de file emblématique à Madagascar et à l'île Maurice. Mais tel n'est pas le cas. Il avait déjà le statut de leader charismatique puisque, malgré sa décapitation publique à la Plaine Verte et l'infamie de ses crimes sur la montagne du Pouce (Port-Louis Revue-1878), il est investi de certains attributs héroïques. Aussi son image est-elle réinventée par Lucien Brey qui va en faire une histoire romancée et par le militant Azize Asgarally qui en fait un héros épique avec la percée de l'idéologie révolutionnaire dans les années 1980 à l'île Maurice, quand il écrit dans la langue créole la pièce de théâtre. Image reniée par Pier M. Lanson, qui pense qu'il faut oublier Ratsitanina car il n'est pas aisé de faire la part de la réalité historique des faits et de leur interprétation mythique. Le roman de Lucien Brey, pseudonyme de Walter Edgar Acton, a paru dans la revue *Le voleur mauricien* en 1888 et 1889, et est publié en feuilleton ; ce roman a un réel intérêt documentaire et propose une lecture plurielle de l'histoire de Ratsitanina : figure de tentateur, figure de justicier ou figure de martyr. Dans le chapitre VI intitulé « Le Conciliabule », nous découvrons de nouveau l'exilé avec une toute autre stature parmi les conspirateurs qui fomentent une sédition. Ratsitanina est élu chef par ses frères de sang et esclaves, et présenté dans un style mélioratif : « Cet homme, que je vous propose de nommer pour notre chef, a occupé un rang distingué parmi les princes de Madagascar et appartient à une

---

<sup>530</sup> Rivaltz Quenotte, « Plaidoyer pour Jean-Baptiste Lislet Geoffroy ». Mahatma Gandhi Institute : Moka, octobre 2015, 49 p. Ce volume inclut l'article de R. O. Bechet dans le *Dictionnaire de Biographie mauricienne*, d'Amédée Nagapen, « Un aigle des Iles », paru dans *La Gazette des Iles de la Mer des Indes* et la conférence de Léo Michel, Officier d'Académie et Secrétaire de la Ville sur Lislet Geoffroy au Théâtre Municipal de Port-Louis, p. 20-38.

grande famille souveraine. Ses titres, ses nombreuses qualités, sa connaissance profonde des affaires, sa science remarquable de gouvernement font de lui un des plus aptes à remplir le premier poste parmi nous »<sup>531</sup>, dit Laisef, autre esclave aussi mentionné dans les archives coloniales. Laisef était apprenti au service de Monsieur Orioux qui commandait une troupe de Noirs traquant des esclaves marrons. C'était lui qui avait trahi Ratsitanina en lui attribuant le tort de vouloir incendier des quartiers résidentiels des colons à Port-Louis et d'acculer le régime colonial à amorcer un nouveau virage au bénéfice des esclaves. Ratsitanina est présenté comme pétri d'une nouvelle idéologie à l'île Maurice, ce qui aurait causé préjudice aux politiques coloniales. D'où l'hypothèse : l'esclavagiste qu'il était à Madagascar serait-il devenu abolitionniste dans la nouvelle conjoncture politique ?

### Politiques coloniales et condamnation

En comparant les écrits, il est indéniable que les trois, quoique passés maîtres dans leur métier/domaine, butent contre les problèmes liés à des préjugés de couleur, à l'hégémonie océanique et à des impératifs économiques. Lislet Geoffroy fait montre de courage résigné quand il pressent qu'il ne peut être récompensé pour ses mérites. Le Général Decaen qui l'appréciait l'a élevé en 1804 au rang de Capitaine de Génie, mais ne saurait le gratifier davantage : « Un jour qu'il causait intimement avec le nouveau Capitaine, le Général lui confia "qu'il ne pouvait l'appeler aux hautes fonctions pour lesquelles son savoir et ses talents le désignaient tout naturellement, en raison de sa position sociale" »<sup>532</sup>. Les autorités le traitent avec d'adroits ménagements, si bien qu'il poursuit ses nombreux travaux en s'assujettissant aux mesures ségrégationnistes. De par son statut d'hybride, il n'a jamais pu prendre une part active dans les événements politiques de l'Île de France, et lors de sa conférence R. Quenette dit « il est douteux qu'il n'ait jamais pris part à une des batailles navales dans les eaux de Maurice, bien qu'il appartînt au Génie Militaire ». En 1794, il avait été effectivement, à la suite d'une mission dangereuse aux Seychelles, nommé officier-adjoint du Génie Militaire par le Général Malartic.

Ratsitanina est dévalorisé lors de son exil. Ses antécédents sont occultés par James Hastie qui agit contre l'éthique réservée aux dignitaires. L'ancien commandant militaire est « réifié, chosifié » et inscrit dans les registres coloniaux comme « un noir malgache ». Une fois débarqué, il est confiné au dépôt des apprentis. Dans son ouvrage historique, Pier Larson spécifie : « *In Mauritius, he was treated in an arbitrary fashion similar in which slaveholders treated their slaves. His imprisonment in the "Bagne"*

---

<sup>531</sup> Lucien Brey, *Ratsitanane, Episode dramatique de l'histoire de Maurice*, paru en feuilleton, dans la revue bimensuelle, *Le voleur mauricien* du 18 août 1888 au 2 juin 1889, et réédité par les Editions Les Mascareignes, imprimerie Best Graphics Ltd. Mars 2005, p. 53.

<sup>532</sup> Rivalentz Quenotte, *op. cit.*, p. 26-38.

*was illegal under the laws of the colony, as the same judges who condemned him for rebellion affirmed. It was not legal to imprison, in the Bagne, a free person who had committed no crime in Mauritius* »<sup>533</sup>. Sa condamnation dénature la charge contre Ratsitanina et connote l'iniquité de la justice et un abus d'autorité. Azize Asgarally, politicien des années de braise et de militantisme (1980) et auteur de la pièce documentaire faisant état des dates (1814, 1815, 1816, 1817, 1820, 1821, 1822), des congrès (dont celui de Vienne en 1815), de la traite négrière, des accords entre le gouverneur Farquhar et Radama 1<sup>er</sup>, retrace le procès de Ratsitanina en soulignant la partialité du procureur général. Par recoupement des faits, il semblerait que l'exilé politique ait appris que le gouvernement britannique voulait l'aliéner des autres esclaves prisonniers en le déportant à Rodrigues. L'argument, c'est qu'il avait conspiré contre les Anglais et qu'il s'était évadé de la prison dans une tentative de coup d'Etat. Ratsitanina est finalement condamné et jugé par le tribunal comme un rassembleur des esclaves, un conspirateur politique et un usurpateur potentiel : « *sa fer li decid repren la litt ki li ti pe amené dans so prop péi, et sa foi là lor sol Moricien (...)* Et dan ki bi ? Pa selmen pou li pren pouvoir me ossi pou li kapav aprè envahir Madagascar et kraz le Roi Radama »<sup>534</sup>. (« C'est sa décision de reprendre le combat mené dans son propre pays, et cette fois-ci sur le sol mauricien... Et dans quel but ? Non seulement pour qu'il s'empare du pouvoir mais également pour qu'il puisse par la suite envahir Madagascar et se débarrasser du Roi Radama »).

### Figures emblématiques

L'itinéraire et la lutte de ces trois migrants sont certes intéressants à plus d'un titre. Ils ont eu les trois, de gré ou de force, des insignes honorifiques. Lislet Geoffroy est nommé Capitaine du Génie (1802), décrit par Amédée Nagapen comme un aigle des Iles, alors que Ratsitanina est prince commandant en chef de l'armée royale et symbolise une figure de résistance ; Henry Duverger-Beyts, nommé protecteur des immigrants (1861), président de la commission des Pauvres, apparaît comme un tribun servant la cause des engagés indiens.

L'aigle des Iles déploie toute son énergie pour accomplir d'importants travaux relatifs à Madagascar aux Seychelles et à l'île Maurice. La capitale, Port-Louis, a connu un nouvel aménagement grâce à ses plans, entre autres, « l'aqueduc de la rue des Tribunaux en 1815, le pont sur le ruisseau la Paix à la rue du Hasard (...), et de la fontaine du Chien de Plomb en 1819, la réfection du bassin du Trou Fanfaron en 1821 et le quai de la pointe Desforges en 1824 »<sup>535</sup>. C'est un sujet d'élite qui assume tous les devoirs d'une charge aux côtés du naturaliste Philibert de Commerson, du gouverneur G. de la Brillanne, des scientifiques, et géographes. Cent quatre-

<sup>533</sup> Pier M. Larson, *op. cit.*, p. 52.

<sup>534</sup> Azize Asgarally, *Ratsitanane*. Oyster Publishings, Rose Hill, Hart Printing, Port-Louis, Mauritius, 1981, p. 96.

<sup>535</sup> R. O. Bechet, « Geoffroy Jean Baptiste Lislet », art. cité.

vingt ans après sa mort (1836), Lislet Geoffroy, à qui un hommage est rendu en juin 1988 par le centre de Recherche Indianocéanique de La Réunion et qui a sa place dans le *Dictionnaire de Biographie Mauricienne*, n'a pas, à vrai dire, son nom inscrit au panthéon des hommes illustres des Mascareignes. Henry Nicolas Duverger-Beyts a laissé, dans le sillage de ses missions en Inde, des rapports éclairant les problèmes et pratiques de recrutement ; « Meticuleuse rédaction qui témoigne du goût de la besogne bien faite, et de la conscience du travail : il y signalait des irrégularités dans le recrutement – où les recruteurs locaux se substituant aux officiels nommés pour se faire – et dans la composition du menu des immigrants ; il recommandait *inter alia* d'autres gages aux recruteurs, la consolidation des lois indiennes ayant trait à l'engagement des travailleurs et l'embauche des femmes des immigrants, pour des tâches moins ardues »<sup>536</sup>. En 1864, les pratiques sont normalisées (grâce à ses conseils) et suivies du décret de promulgation de la Loi XIII. Cette figure emblématique s'attèle à étudier les conditions de vie des immigrants et se voit dotée de prérogatives, comme sa nomination en 1873 et 1873 – Membre du Conseil exécutif et receveur général – et reconnu pour ses services dans la fonction publique.

Prototype de l'administrateur civil, défenseur de la cause des immigrants indiens, Henry Beyts n'est plus qu'une figure effacée lors des célébrations annuelles de l'arrivée des travailleurs engagés. Le seul des trois migrants qui soit vivant dans l'inconscient collectif est Ratsitanina. Dans le roman de Lucien Brey et la pièce de théâtre d'Azize Asgarally, le prince malgache renaît au rang de personnage mythique qui donne une certaine dimension à l'afro-créolité sur le sol mauricien. Comme figure de résistance, il brave la mort et prédit la lutte pour les générations futures des descendants d'esclaves : « *nou la mor li na pa pou dan vid... nou la mor na pa pou kapav arett la litt. Pou ena le zott ki pou deboutt, apre nou et tou leten* »<sup>537</sup>. (« Notre mort n'est pas gratuite... notre mort ne pourra arrêter le combat. Il y en aura d'autres qui émergeront après nous et pour toujours »).

La documentation historique et scientifique et le discours imaginaire appartiennent certes à des disciplines différentes. Or les deux ouvrages de Lucien Brey et d'Azize Asgarally ont une valeur documentaire avec le cadre spatiotemporel qui rappelle le port, la prison, l'exécution à la Plaine Verte et les noms des colons, du gouverneur Farquhar, du roi Radama 1<sup>er</sup> et la révolte des esclaves. Le champ d'études ne s'est pas enfermé dans des ouvrages et revues historiques dont la plus citée est *La Gazette des Iles de la Mer des Indes*<sup>538</sup>, mais s'est orienté vers la littérature en vue d'enrichir les conclusions sur les figures de ces trois migrants qui ont laissé leurs empreintes dans l'histoire de l'île Maurice.

---

<sup>536</sup> Lilian Berthelot, « L'ascension fulgurante d'Henry Nicolas Duverger-Beyts », art. cité, p. 29.

<sup>537</sup> Azize Asgarally, Ratsitanine, *op. cit.*, p. 113.

<sup>538</sup> Yvan Martial, chroniqueur, chercheur, lance la revue *La Gazette des Iles de la Mer des Indes* en 1986. C'est une revue qui a pour vocation de puiser dans les sources d'archives publiques, les documents du diocèse et les rapports coloniaux.